

Compte-rendu de la réunion du 7 avril 2022

Présents : GALISSON N, GARZELLI E, TRINTIGNAC L, DESANGLES V, CLAVERIE C, NEGRINI R, THOUVENIN S, DUFFAU J-M, CABEAU B

Excusés, DUBLANC C, SCARAVETTI H,

Secrétaire : DESANGLES V

Le compte-rendu de la réunion du 9 février est validé.

Le compte de gestion 2021, préparé par le trésorier, après présentation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité

Vote du taux des taxes locales. Les taux votés à l'unanimité, restent inchangés :

Taxe foncière (bâti) : 53.31 %

Taxe foncière (non bâti) : 92.89 %

C F E : 19.71 %

Le produit attendu est de 69 885 € pour 2022.

Montant du prix de vente du bien de M. Ladevèze.

Le prix demandé par M. Ladevèze était de 45 000 € pour la maison et la parcelle B533 sur laquelle elle se situe. Après négociation, la somme de 41 000 € est proposée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de ce bien au prix de 41 000 €, Et opte pour le financement de l'achat et des frais de notaire par emprunt.

Inauguration du local du four à pain.

Les travaux étant pratiquement terminés, l'inauguration est prévue pour le 7 mai prochain, tous les habitants de la commune y seront conviés.

Questions diverses.

La durée d'éclairage du château et du clocher est soulevée, il est décidé qu'il sera éteint une partie de la nuit.

Pour une meilleure gestion du prêt des tables et des chaises, celui-ci sera désormais consigné dans un cahier prévu à cet effet.